



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ref ISO : 123456

COLORJELT NOIR BRILLANT RAL 9005

Page : 1

Edition révisée n° : 1

Date : 2/7/2008

Remplace la fiche : 0/0/0

005701

www.lisam.com

F+ : Extrêmement
inflammable

Xi : Irritant

Producteur

ITW Spraytec
99 Quai du Docteur Dervaux
F-92600 Asnières sur Seine France
Tel : 01.40.80.32.32 - Fax : 01.40.80.32.30
infofds@itwpc.com

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

Nom commercial : COLORJELT NOIR BRILLANT RAL 9005
Identification du produit : Aérosol.
Type de produit : Peinture.
Identification de la société : Voir producteur.
N° de téléphone en cas d'urgence : INRS : 01.45.42.59.59

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Phrases relatives aux dangers : Extrêmement inflammable. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Mode d'exposition dominant : Inhalation.
Symptômes liés à l'utilisation
- Inhalation : Essoufflement. Somnolence. Maux de tête.
- Contact avec la peau : Peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau.
- Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux. Rougeur. Douleur.
- Ingestion : Ingestion peu probable.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Contenance (%)	No CAS / No CE / Numéro index	Symbole(s)	Phrase(s) R
<u>Oxyde de diméthyle</u>	: 30 à 50 %	115-10-6 / 204-065-8 / 603-019-00-8	F+	12
<u>Acétone</u>	: 20 à 40 %	67-64-1 / 200-662-2 / 606-001-00-8	F Xi	11-36-66-67
<u>Xylène</u>	: 1 à 10 %	1330-20-7 / 215-535-7 / 601-022-00-9	Xn	10-20/21-38
<u>1-méthoxy-2-propanol</u>	: 1 à 10 %	107-98-2 / 203-539-1 / 603-064-00-3		10
<u>Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</u>	: 1 à 10 %	108-65-6 / 203-603-9 / 607-195-00-7	Xi	10-36
<u>Hydrocarbure aromatique</u>	: < 5 %	64742-95-6 / 265-199-0 / ----	Xn N	10-37-51/53-65-66-67
<u>2,6-diméthyl-4-heptanone</u>	: < 1 %	108-83-8 / 203-620-1 / 606-005-00-X	Xi	10-37
<u>2-butoxyéthanol</u>	: < 1 %	111-76-2 / 203-905-0 / 603-014-00-0	Xn	20/21/22-36/38
<u>Acétate de n-butyle</u>	: < 1 %	123-86-4 / 204-658-1 / 607-025-00-1		10-66-67
<u>Butanol</u>	: < 1 %	71-36-3 / 200-751-6 / 603-004-00-6	Xn	10-22-37/38-41-67
<u>Ethanol</u>	: < 1 %	64-17-5 / 200-578-6 / 603-002-00-5	F	11



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ref ISO : 123456

COLORJELT NOIR BRILLANT RAL 9005

Page : 2

Edition révisée n° : 1

Date : 2/7/2008

Remplace la fiche : 0/0/0

005701

www.lisam.com

4 PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation : En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais. Mettre la victime au repos. Appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion : Ingestion peu probable. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Risques spécifiques : Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs. L'exposition à la chaleur ou la contamination par certaines impuretés peut provoquer une décomposition produisant des gaz très volatils, d'où un risque de surpression pouvant provoquer une violente rupture de conteneurs fermés.

Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Poudre. Dioxyde de carbone. Mousse. Brouillard d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
- Précautions pour l'environnement : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Méthodes de nettoyage : Ecarter toute source d'ignition. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Diluer les résidus et rincer. Sur le sol, balayer ou pelleter dans des conteneurs de rejet adéquats.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- Précautions lors du maniement et de l'entreposage : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
- Stockage : Protéger du gel. Conserver à une température ne dépassant pas 50° C. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Ne pas fumer.
- Stockage - à l'abri de : Rayons directs du soleil. Sources de chaleur. Etincelles. Flamme nue.
- Manipulation : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection individuelle
- Protection respiratoire : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Le choix d'un gant approprié est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation. Le temps de pénétration exact du matériau des gants est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

ref ISO : 123456

COLORJELT NOIR BRILLANT RAL 9005

Page : 3

Edition révisée n° : 1

Date : 2/7/2008

Remplace la fiche : 0/0/0

005701

www.lisam.com

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

- Protection des yeux	: Lunettes de sécurité.
Hygiène industrielle	: Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Limites d'exposition professionnelle	: Oxyde de diméthyle : VME (mg/m3) : 1920 Oxyde de diméthyle : VME (ppm) : 1000 Acétone : VME (mg/m3) : 1210 Acétone : VME (ppm) : 500 Xylène : VME (ppm) : 50 Xylène : VME (mg/m3) : 221 Xylène : VLE (ppm) : 100 Xylène : VLE (mg/m3) : 442 1-méthoxy-2-propanol : VME (ppm) : 100 1-méthoxy-2-propanol : VME (mg/m3) : 375 1-méthoxy-2-propanol : VLE (ppm) : 150 1-méthoxy-2-propanol : VLE (mg/m3) : 568 2-butoxyéthanol : VME (ppm) : 2 2-butoxyéthanol : VLE (ppm) : 30 2-butoxyéthanol : VME (mg/m3) : 9.8 2-butoxyéthanol : VLE (mg/m3) : 147.6 Acétate de n-butyle : VLE (ppm) : 200 Acétate de n-butyle : VME (mg/m3) : 710 Acétate de n-butyle : VME (ppm) : 150 Acétate de n-butyle : VLE (mg/m3) : 940 Butanol : VLE (ppm) : 50 Butanol : VLE (mg/m3) : 150 Ethanol : VME (ppm) : 1000 Ethanol : VME (mg/m3) : 1900 Ethanol : VLE (ppm) : 5000 Ethanol : VLE (mg/m3) : 9500

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: Liquide.
Couleur	: Noir(e).
Odeur	: Caractéristique.
Point d'ébullition [°C]	: < 0
Solubilité dans	: Solvant.
Point d'éclair [°C]	: < 0

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux	: Aucun(es) dans des conditions normales. La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.
Réactions dangereuses	: Lors de l'utilisation, peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Matières à éviter	: Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts.
Conditions à éviter	: Chaleur. Rayons directs du soleil. Flamme nue. Etincelles.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques	: Aucune donnée disponible.
Toxicité aiguë	: Aucune donnée disponible.
Toxicité chronique	
- Inhalation	: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Maux de tête.
- Cutanée	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Oculaire	: Irritant pour les yeux. Sensation de brûlure.
- Ingestion	: L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Sur le produit : Aucune donnée disponible.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Généralités : Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. S'il n'est pas vide éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Shipping name : UN1950 AÉROSOLS, 2.1, 5F
No ONU : 1950
Transport terrestre
ADR/RID : Groupe d'emballage : 5F
Classe : 2
Transport par mer
- Code IMO-IMDG : Classe 2.1
- N° de fiche de sécurité : 2-13
- IMDG-Pollution marine : Non.
Transport aérien
- IATA - Classe ou division : Classe 2.1
- Etiquette IATA : Flamm. Gas

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Symbole(s)



: Xi : Irritant
F+ : Extrêmement inflammable

- Phrase(s) R

: R12 : Extrêmement inflammable.
R36 : Irritant pour les yeux.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Phrase(s) S

: S2 : Conserver hors de portée des enfants.
S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23 : Ne pas respirer les aérosols.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils de sécurité

: Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Utiliser cet aérosol uniquement pour les applications auxquelles il est destiné.

France

: Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du code du travail.
Tableau n°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.
Tableau n° 4 BIS : Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5
	Edition révisée n° : 1
ref ISO : 123456	Date : 2/7/2008
COLORJELT NOIR BRILLANT RAL 9005	Remplace la fiche : 0/0/0
	005701 www.lisam.com

16 AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées & restrictions : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

Texte des Phrases R du § 3

: R10 : Inflammable.
R11 : Facilement inflammable.
R12 : Extrêmement inflammable.
R20/21 : Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R36 : Irritant pour les yeux.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
R37 : Irritant pour les voies respiratoires.
R37/38 : Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R38 : Irritant pour la peau.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.
R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes à la Directive 2004/73/CE de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document